

TABLEAU DES LIMITES D'ÂGE POUR SE PRÉSENTER AUX CONCOURS D'ENTRÉE

Tableau précisant l'âge maximum (*) pour se présenter dans un cycle aux concours d'entrée.

DISCIPLINES	CYCLE 1 2 ^E ANNÉE	CYCLE 2	CYCLE 3	CYCLE SPÉCIALISÉ	COP
Piano, Violon, Violoncelle	15	18	22	23	25
Alto Flûte, Hautbois, Clarinette, Basson Saxophone Trompette, Trombone Harpe, Guitare Percussions, Ondes Martenot Accordéon	17	20	24	25	27
Contrebasse Cor, Tuba Orgue	21	24	27	28	30
Chant	25	27	30	32	32
Direction de chœur	X	X	30	32	X
Clavecin, Basse continue Flûte à bec, Traverso Violon baroque, Viole	17	20	24	32	32
Cycle spécialisé Analyse musicale Culture musicale Formation musicale	X	X	X	28	X
Orchestration	X	X	X	28	X
Composition	X	X	X	32	X
Art dramatique <small>Age minimal / maximal</small>	X	X	17 / 24	18 / 24	X

Pour toutes les autres disciplines, l'âge maximum est fixé à 32 ans. Sauf pour la classe de son : 25 ans.

En dehors de ces limites d'âge, des **dérogations** peuvent être accordées par la Direction dans des cas particuliers tels que : étudiant titulaire d'un DEM dans un autre instrument, complément de formation dans le cadre d'une formation professionnelle, etc... Ces dispenses d'âge doivent être acceptées **avant l'admission**.

(*) Les limites d'âge sont à considérer avec effet au 31 décembre de l'année en cours